

**PROJET DE CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS  
ADDITIONNELS D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS LIQUIDES  
DE CANTERM TERMINAUX CANADIEN**

De Diane Lemieux  
Députée de Bourget  
Leader de l'opposition officielle

En tant que députée de la circonscription électorale de Bourget à l'Assemblée nationale, je dépose le présent mémoire concernant le projet présenté par Canterm Terminaux Canadien inc. Je désire ainsi exprimer ainsi l'inquiétude des résidents de cette circonscription.

Je rappelle que le projet est aux limites de la circonscription de Bourget, faisant en sorte que la présence de ces nouveaux conteneurs de produits pétroliers aura un impact direct pour des milliers de citoyens de l'Est de Montréal et plus particulièrement pour les gens de Mercier-Est.

En effet, depuis très longtemps les citoyens de l'Est de Montréal sont aux prises avec des conditions environnementales plus difficiles que l'ensemble de la population de l'Île de Montréal. Sans faire l'historique de son industrialisation, il reste que 40 % des terrains vacants de l'île de Montréal sont situés dans l'est de l'île et qu'une grande partie d'entre eux sont contaminés. Cette contamination des sols résulte des opérations des industries lourdes des dernières décennies.

L'Est de Montréal est donc un milieu urbain très hypothéqué au plan environnemental. D'ailleurs, à la suite des auditions en 2001 concernant le projet d'usine d'acide téréphtalique purifié à Montréal-Est par Interquisa Canada inc., le BAPE soulignait :

*« À cause d'antécédents historiques, le milieu est non seulement perturbé en regard de la qualité de l'air, de la santé, des risques technologiques et du paysage mais le tissu urbain est à plusieurs égards mal préparé à recevoir le projet. »*

Il m'apparaît que dans la conjoncture actuelle, le projet présenté par la compagnie Canterm Terminaux canadiens n'est pas acceptable. D'abord la sécurité publique est en cause puisque ce projet est à deux pas des quartiers résidentiels. De plus, je déplore l'absence de propositions alternatives qui permettraient une meilleure intégration de ces nouvelles installations.

## **La cohabitation**

Ces dernières années, tous et chacun sont à la recherche d'une meilleure cohabitation entre les citoyens et les milieux industriels. Par exemple, est né de cette mouvance le Comité mixte municipal industriel. Cette instance illustre pleinement la possibilité de dialogue entre les deux parties et la recherche de solutions pragmatiques aux inconvénients causés à la quiétude des résidents par la présence de nombreuses nuisances.

À ce propos, dans un extrait du communiqué de presse du 6 mars, le Collectif en environnement de Mercier-Est affirmait que :

*« Depuis plusieurs années le milieu industriel de l'Est de Montréal fait montre d'initiatives louables en vue de se rapprocher de la communauté environnante. Un nouvel esprit d'ouverture et d'échange a graduellement vu le jour et s'est concrétisé par la mise en place de divers comités de liaison industriels et communautaires. »*

De la même manière, le BAPE avait cette préoccupation lors des auditions sur le projet d'usine d'Interquisa Canada inc. et je cite :

*« Ainsi, la commission considère que les autorités responsables doivent s'assurer que le développement et l'aménagement futurs du territoire qui englobe Mercier, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles soient planifiés de façon à ce que tout nouveau projet ne vienne pas accentuer l'état d'un milieu déjà perturbé, et qu'ils soient en conformité avec les tendances et les efforts réalisés depuis des décennies par les autorités et les citoyens pour améliorer l'environnement et leur qualité de vie. La commission est d'avis que la juxtaposition de quartiers résidentiels et d'industries lourdes est inacceptable. À cet effet, elle estime que des zones tampons devraient être aménagées entre les deux dans l'est de Montréal ».*

Depuis de nombreuses années, les citoyens ont exprimé leur désir de voir se concrétiser une zone de transition entre leur milieu de vie et la zone industrielle de l'Est. Cette préoccupation a été exprimée et prise en considération dans le Plan d'urbanisme

*"Objectif 9 - Assurer des interfaces avec les milieux de vie*

*À plusieurs endroits sur le territoire, des usages industriels générant des nuisances visuelles, sonores ou olfactives cohabitent avec des milieux de vie. Les interfaces sensibles, existantes et appréhendées, sont illustrées sur la carte synthèse des enjeux locaux. Afin d'améliorer la cohabitation entre les secteurs industriels et les milieux de vie, le Plan propose la révision des dispositions réglementaires.*

*Action 9.1 Modifier les dispositions réglementaires relatives à :*

- la détermination de distances séparatrices minimales;*
- l'interdiction de certains usages à proximité des résidences;*
- l'aménagement de zones tampons;*
- la gestion des nuisances visuelles, sonores et olfactives.*

## **Un site optimal ?**

Le ministère de l'Environnement, lors des audiences, a posé aux promoteurs la question suivante : des sites autres que ceux présentés dans l'étude d'impact et plus éloignés des populations ont-ils été envisagés ? Il faut expliquer les raisons qui justifient ces choix et les alternatives disponibles - Question QC-41 . Canterm ne s'est pas exprimé sur les alternatives disponibles. La question reste donc sans réponse. Y a-t-il d'autres sites possibles quant à la protection de la population avoisinante et celle de l'Est de Montréal? Rappelons-nous les incendies dans les installations des pétrolières Calnex et Shell au cours des années 70.

Il est primordial de regarder si d'autres sites plus sécuritaires pour la population ne pourraient être reliés aux infrastructures déjà en place pour les opérations de Canterm ?

## **Conclusion**

L'Est de Montréal est un lieu au fort potentiel de développement par la présence de nombreux terrains vacants; il est raisonnable de croire qu'il y aura dans l'avenir d'autres projets de développement économique. Ce qui est souhaitable pour l'économie montréalaise.

En ce sens, nous avons une occasion formidable d'établir les balises des zones de transition qui permettront la cohabitation entre le résidentiel et l'industriel.

En tant qu'élue, je me fais la porte-parole des citoyens pour qui cette zone de transition est une exigence minimale et il me semble important de faire ce travail de fond qui facilitera l'intégration des projets à venir dans les milieux urbains.

En conclusion, le projet tel que présenté par Canterm Terminaux Canadien inc. n'est pas acceptable, il doit être examiné minutieusement. Les récentes conclusions du BAPE au sujet d'Interquisa Canada inc. ainsi que le Plan d'urbanisation de la ville de Montréal doivent être des balises incontournables à considérer pour des projets de telle nature.

---

Diane Lemieux

---

Date